



Réunion d'information ***Du 17 décembre 2008***





Animation

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

*Président : **Monsieur Jean CAMBON** qui assure également la présidence du comité de pilotage*

***Monsieur Gérard AGAM**, maire de Saint Antonin assure la vice présidence du comité de pilotage pour le site « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »*

Organismes prestataires : ADASEA 82 accompagnée de

- **ATASEA** pour l'animation sur la partie tarnaise
- **CPIE Midi-Quercy** pour les actions de sensibilisation et de communication
- **CREN Midi-Pyrénées**

Rappels

Natura 2000 est un réseau de sites abritant des habitats naturels et espèces rares ou menacées à l'échelle européenne.

Le réseau Natura 2000 a ainsi vocation à **préserver cette biodiversité** pour les générations futures.

La France a opté pour une **politique contractuelle** pour ce qui est de la gestion et conservation des sites Natura 2000.

3 outils peuvent être mobilisés :

- les **MAET** (Agri.)
- les **contrats Natura 2000** (Hors agri.)
- la **charte Natura 2000**





Le site Natura 2000 FR 7300952

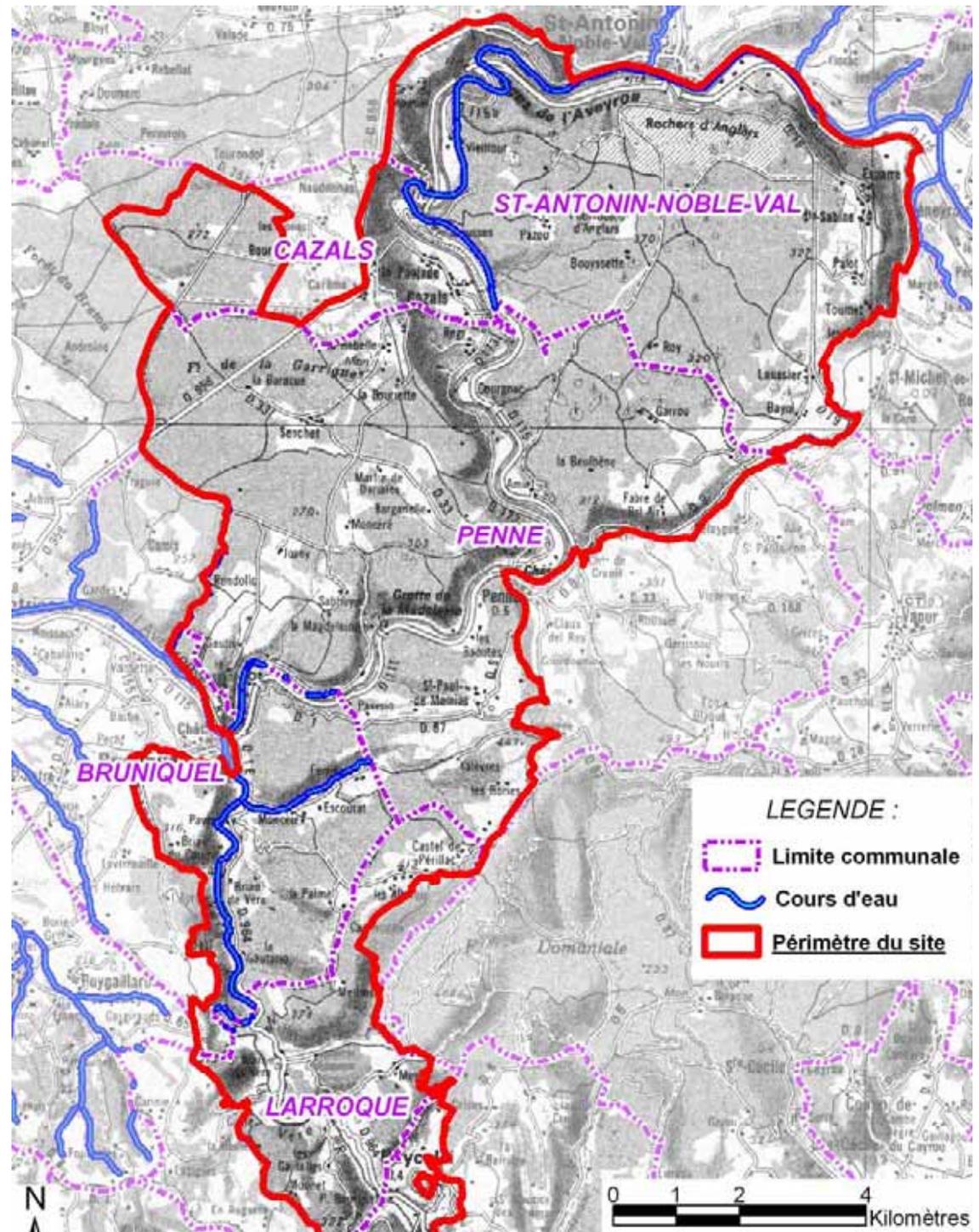
désigné au titre de la Directive « habitats »

**« Gorges de l'Aveyron, causses proches
et
vallée de la Vère »**



Le site

- 11660 ha
- 11 habitats d'intérêt communautaire
- 16 espèces animales d'intérêt communautaire



4 habitats liés à l'agriculture

- **Les pelouses sèches** semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (sites d'orchidées remarquables)
- Les formations à Genévriers sur landes
- Les pelouses rupicoles calcaires



4 habitats liés à l'agriculture

- Les prairies maigres de fauche



Les autres habitats d'IC

- Les formations à Buis des pentes rocheuses
- Les sources pétrifiantes avec formation de travertins
- Les éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- Les pentes rocheuses calcaires avec une végétation se développant dans les infractuosités
- Les grottes non exploitées par le tourisme
- Les forêts de pente, éboulis ravins du Tilio-Acerion
- Les forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia

16 espèces d'IC

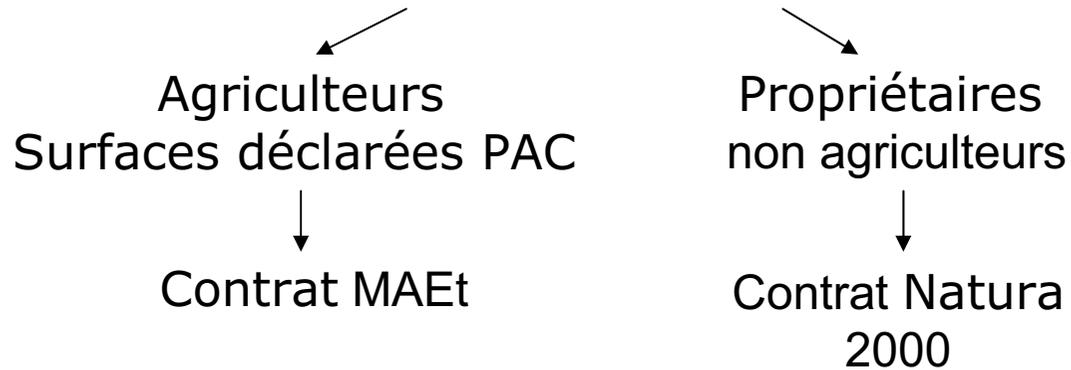
- 2 libellules
- 1 papillon (Ecaille chinée)
- 2 coléoptères (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne)
- 1 décapode (Ecrevisse à pattes blanches)
- 2 poissons (Toxostome, Barbeau méridional)
- 8 chauves-souris



Les outils de gestion

Contrats

- Engagement, sur 5 ans, dans des mesures de gestion (cahiers des charges)
- Rémunération (aides annuelles à l'ha)



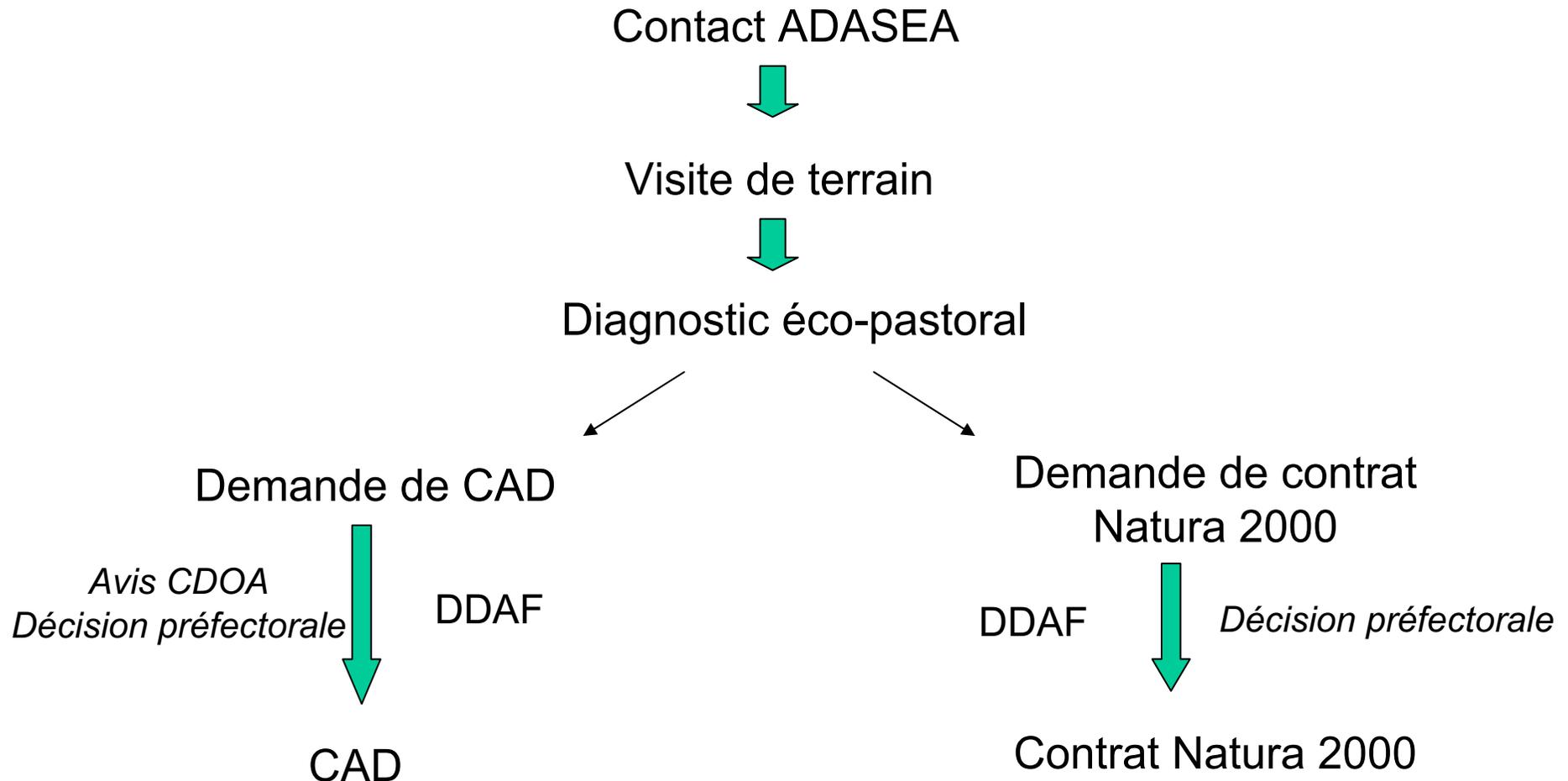
Cofinancement FEADER



Charte Natura 2000

- Maintien de pratiques favorables aux habitats
- Des engagements d'adhésion
- Pas de contrepartie financière
- Applicable dans le périmètre des sites au titre des habitats naturels et des habitats d'espèces

Quelle démarche pour un contrat ?



Les contrats agricoles

Mesures Agro-Environnementales territorialisées

MAEt	€ / ha
Gestion pastorale d'une pelouse	126
Ouverture et gestion pastorale d'une pelouse (taux de couverture en ligneux > 30 %)	244
Maintien de l'ouverture de landes pâturées (taux de couverture en ligneux < 30 %)	178.80
Maintien de l'ouverture et gestion de pelouses en sous bois	206.32
Gestion de la prairie avec limitation de la fertilisation minérale et organique	164.26
Gestion de la prairie sans fertilisation minérale et organique	228
Gestion de la prairie sans fertilisation minérale et organique retard de fauche de 15 jours	275.04
Gestion de la prairie sans fertilisation minérale et organique retard de fauche de 30 jours	322.08



Les contrats hors agricoles

Ils financent des **investissements** ou des **actions d'entretien non productifs** sur des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000, non déclarées sur le S2 jaune.

Exemples d'actions :

- Equipements pastoraux,
- Gestion pastorale d'entretien de milieux ouverts
- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- Chantier d'entretien par gyrobroyage sur milieux ouverts
- Chantier lourd de restauration





La charte Natura 2000

*Ce nouvel outil a pour vocation de **garantir la poursuite des pratiques favorables** au maintien des habitats et espèces*

Pour le signataire, un double avantage :

- obtenir une reconnaissance de la bonne gestion de son territoire***

- bénéficier en contrepartie d 'avantages fiscaux***

Qu 'est-ce qu 'une charte ?

- Un **outil d 'adhésion aux objectifs de conservation** ou de rétablissement des habitats et espèces d 'intérêt communautaire, tels que définis dans le DOCOB
- Une adhésion basée sur le **volontariat** Une **liste d 'engagements** précis, cadrés au niveau régional
- Des engagements ne donnant **pas lieu à une contrepartie financière** mais contrôlables par l 'Etat
- Des engagements correspondant à **des pratiques de gestion courante et durable** des parcelles



Pourquoi adhérer?

La charte offre une plus **grande souplesse** que les contrats Natura 2000 (en proposant des engagements d'un niveau moins contraignant).

Elle donne accès à **certains avantages fiscaux** :

- exonération de la Taxe Foncière Non Bâti**
- exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations**
- déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales**
- garantie de gestion durable des forêts (si présence d'un doc. de gestion agréé)**



Qui peut adhérer?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaires de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000

*La **durée minimale** d'engagement est de **5 ans** (voire 10 ans) à compter de la signature du formulaire d'adhésion*

*L' **unité** d'engagement est la **parcelle cadastrale** comprise dans le **périmètre du site Natura 2000**;*



Quel contenu ?

L'adhésion à une charte Natura 2000 comporte plusieurs documents, notamment le **Formulaire de Charte**.

Il se compose des éléments suivants:

- 1 fiche de présentation du site**
- 1 synthèse des principales caractéristiques de la charte** (en particulier ses avantages)
- 1 grille des engagements** 
- 1 note sur les éléments principaux de la réglementation nationale (Eau, Biodiversité)**



Recommandations et engagements de gestion

- Des recommandations et des engagements généraux **concernant l'ensemble de la propriété**

Des engagements à la parcelle cadastrale

- Des engagements par grands types de milieux
- Des engagements spécifiques par types d'habitats naturels d'intérêt communautaire



Comment adhérer ?

Pour adhérer à la charte Natura 2000, le candidat devra impérativement fournir les éléments suivants :

- 1 formulaire de Charte Natura 2000 pour le site concerné (complété, daté et signé)**
- 1 document type « Déclaration d 'adhésion à une Charte Natura 2000 » (complété, daté et signé)**
- 1 plan de situation des parcelles cadastrales dans le périmètre du site Natura 2000 (minimum à 1/25000°)**
- 1 copie de ses documents d 'identité**





Vous êtes intéressé...
Vous avez des questions...

CONTACTEZ

ADASEA 82 : 05 63 21 14 10 (Nathalie Rossi Larrieu)

ADASEA 81 : 05 63 48 83 48 (Claire Hermet)

**Syndicat Mixte Pays Midi-Quercy : 05 63 24 60 64
(Bertille Daniel)**



Merci

de votre attention